

Chères mairaines, Chers parrains

La fin de l'année 2008 a été particulièrement difficile pour la population haïtienne. Le passage successif pendant la saison cyclonique (juin Novembre) de trois (3) ouragans, Gustave, Fay, Ike et Hanna, ont dévasté l'ensemble des dix (10) départements géographiques.

Plus de 727 personnes tuées dont le tiers des enfants ont été enregistrés et de nombreux portés disparus ensevelis sous la boue et les décombres ou emportés par les eaux en furie.

Dans un pays où plus de la moitié de la population vit avec moins d'un dollar américain (0,71 euros) par jour, les ménages ont été durement touchés : 170.852 familles sinistrées, 158.600 dans des abris provisoires. Bétails, cultures et récoltes ont été emportés par les eaux et les grands vents.

Quant on sait que plus de 40% du budget des ménages est consacré à la scolarisation des enfants et que 341 écoles sont endommagées, la rentrée scolaire 2008-2009 a été ainsi compromise pour plus de 50,000 enfants.

L'Etat de délabrement de certaines localités (boue, gravats, absence de latrines,...) et la promiscuité créée par les regroupements dans les abris provisoires font craindre des risques d'épidémies particulièrement pour les enfants. Selon l'UNICEF, plus de 500,000 enfants pourraient être exposés aux épidémies. Cette situation engendre des besoins urgents pour les familles sur le plan alimentaire, sanitaire, environnement, et psychosocial,...

Les zones d'intervention d'Aide et Action, à savoir les départements des Nippes et de l'Artibonite (Gonaïves) ont été les plus touchées. On y a enregistré respectivement 72 et

56 écoles endommagées et de nombreuses familles sinistrées, certaines vivant dans des abris provisoires.

Soulignons que cette période cyclonique a eu un impact considérable sur nos activités ici : inaccessibilité aux zones d'intervention, changements de priorités pour les acteurs locaux centrés pour le moment sur les besoins d'abris et de nourritures, ... Ces changements ont entraîné un report des activités pour Aide et Action et une renégociation des délais d'exécution des projets avec nos principaux partenaires que sont : le Ministère de l'Education, l'Union Européenne, ...

Par ailleurs, cette présente lettre d'informations d'information fait le point sur les activités phares qui ont été réalisées aux seins des projets, avec les différents partenaires locaux.

Les gouvernements scolaires d'élèves sont entrés dans la phase d'exécution de leurs plans d'actions. Conçues à l'aide des collectifs pédagogiques enseignants, les émissions portant sur les thèmes des droits de l'enfant, l'équité de genre, la connaissance des droits et devoirs, ... sont diffusées dans les écoles suivies de débats entre élèves, enseignants et facilitateurs du projet.

Avec les élus locaux, représentants de l'Etat et des organisations de base, se sont trois (3) communes de Verrettes, Dessalines et Petite-Rivière qui disposent désormais de leurs plans d'actions à trois (3) validés par l'ensemble des secteurs de développement .

Chères mairaines, chers parrains, dans les pages qui suivent, nous vous invitons à suivre l'évolution du projet que vous parrainez. Au nom de toute l'équipe du projet et d'Aide et Action, nous vous souhaitons une bonne année 2009.

Bonne lecture



Les plans communaux de développement : validations et soumissions aux autorités locales

Le plus souvent, les responsables des collectivités locales ne disposent pas de plans directeur pour planifier et exécuter sur le moyen et long terme des actions de développement pour leurs mandants. Dans le cadre de notre appui aux trois (3) communes de Marchand Dessalines, Verrettes et Petite-Rivière ; plusieurs rencontres de partage d'informations et de formations ont été organisées.

Mobilisation des organisations locales autour du développement local. Par la promotion du projet auprès des acteurs locaux, l'équipe avait des objectifs de visibilité et de sensibilisation par le biais des thèmes tels que : l'importance d'un plan d'action dans une commune, le processus communautaire pour l'élaboration d'une monographie et d'un plan de développement communal, la participation locale dans l'exécution d'un plan développement. Cette activité a touché plus de 300 participants : élus locaux, agents de l'Etat, membres d'organisations locales,...

Validation du répertoire des organisations locales. Identifier avec précisions les organisations de base, parties prenantes du développement des trois (3) communes, a été le but principal de cette activité. Environ 294 organisations sont recensées, ..., reconnues par les différentes mairies. Au cours de trois (3) autres ateliers avec ces organisations, des besoins de formations ont été identifiés pour la réalisation des monographies et plans de développement.

Un outil d'aide à la prise de décision. Après l'élaboration des plans de formation trois (3) types de thèmes de formation ont été priorisés. Le premier concernait le « Diagnostic participatif : organisation d'enquêtes, statistiques, méthode et organisation de focus groupe » à l'intention des leaders des organisations de base. Le second, « Décentralisation : cadre général des collectivités territoriales en Haïti, fiscalité et budgétisation Communale » à l'intention des élus locaux. Le dernier, « Planification participative : animation communautaire dans le cadre du dialogue territorial, planification et gestion de projet » a visé à la fois les cadres

techniques des communes et les leaders d'opinion. A la fin des séances de formations, se sont 157 élus locaux, 383 membres d'organisations locales, 27 fonctionnaires étatiques qui ont été touchés sur les trois (3) communes. A noter que ces formations se sont déroulées sur 15 séminaires au lieu de 12 planifiés.



Ces formations pratiques aboutissent aujourd'hui à l'élaboration de trois (3) monographies, résultats des activités de collecte de données, pointent du doigt les difficultés et opportunités liées au développement des communes. Quant aux plans, ils posent les objectifs et les domaines de développement priorisés par les acteurs locaux : Education, santé communautaire, protection de l'environnement, développement agricole.

Le principal défi consiste à accompagner les mairies dans la recherche de ressources financières, matérielles et humaines pour l'exécution des plans, auprès de l'état et d'autres bailleurs,...

Témoignages de l'équipe de projet

La validation des plans de développement commencent à porter ses fruits. En effet, le maire de la commune de Petite-Rivière vient de soumettre un projet d'assainissement de sa ville au Ministère des Collectivités Territoriales. Ce projet vise à doter la ville d'un service de voirie et de matériels de traitement de déchets. Une part importante est aussi consacrée aux actions de sensibilisation des familles, des élèves et des organisations de base sur les questions de l'environnement, le prétraitement des déchets dans les familles avant leurs envois dans les poubelles publiques.

Notre appui dans un premier temps s'est résumé à l'analyse de la faisabilité du projet et son élaboration, l'accompagnement de la mairie auprès dans les démarches administratives. Dans un second temps, après la signature accord de financement, nous soutiendrons la mairie dans la constitution de l'équipe de projet et la formation de celle-ci sur la gestion d'un tel projet, le suivi de l'exécution des activités. Notre comptable assurera les formations sur les procédures administratives et financières.

Les gouvernements scolaires d'élèves : éduquer à la pratique de la citoyenneté responsable par la diffusion d'émissions radiophoniques



Eduquer les enfants par la radio par la mise en situation des scènes de la vie quotidienne, telle est l'une des options prises par l'équipe du projet pour assurer un meilleur encadrement des gouvernements scolaires d'élèves. Préparer les citoyens de demain à participer pleinement dans la conduite des affaires de la cité, c'est investir dans l'éducation à la fois fondamentale et citoyenne des enfants.

Avec l'aide d'un spécialiste en communication, l'équipe du projet a élaboré et enregistré sur cassettes, des émissions radiophoniques portant sur divers thèmes de la vie quotidienne : équité de genre dans les travaux à la maison, résolution de conflits entre élèves, nettoyage collectif des rues, connaissances des droits et devoirs des enfants,... Ces émissions réalisées en créole, mettent en situation soient les familles au sein du foyer, soient les élèves en classe ou au cours de la récréation. A l'aide de dialogues sur fonds de musique, chaque thème est traité dans un langage familier aux enfants de sorte à leur permettre, de façon séquentielle et audible, de suivre l'évolution de la scène.

Cette matinée, l'animatrice du projet a une rencontre dans une école communautaire avec la direction de l'école et le maître pour planifier la diffusion d'une émission pour les élèves. Ensemble, ils examinent l'emploi du temps de la classe de 5^{ème} année, pour identifier l'heure à laquelle se tiendra le cours d'éducation civique portant sur les droits de l'enfant. Le député élève de la classe à son tour est informé

du rendez-vous et chargé de répercuter la nouvelles auprès de ses camarades.

Le lendemain, quand arrive l'animatrice, les élèves ont formé un cercle d'écoute autour de la radio. Pendant plus de 30 minutes les élèves de la 5^{ème} année écoutent les paroles en créoles, certains s'activent à prendre des notes dans leurs cahiers de brouillon tandis que sur les visages des autres se lisent quelques brins de sourires. Au bout de l'écoute, l'enseignant entame la deuxième partie du processus par un exercice d'identification des personnages en vue de résumer l'émission.

Marie est une fillette de 7 ans. Elle vit chez ses parents, marchands occasionnels pendant les marchés hebdomadaires. Marie ne fréquente pas l'école et passe ses journées soit à accompagner sa mère dans ses activités marchandes, soit à jouer en compagnie des voisins.

Anna est une de ses voisines, elle a 8 ans et fréquente l'école du quartier construite par AEA.

Quand les deux copines se retrouvent pour jouer, Anna ne manque jamais l'occasion de demander à Marie quand est-ce quelle viendrait avec elle à l'école. Au bout de plusieurs relances, Marie un matin se réveille, sans l'avis de ses parents, réponds à l'appel de sa voisine d'écolière.

Première journée d'école pour la petite Marie. Au fond de la classe, de 2^{ème} année, Marie se cache plutôt sous les

épaules d'Anna pour sa première classe informelle. La maîtresse, au bout de quelques minutes constate la présence de l'intruse et avec une douceur dans la voix, l'invite à se mettre debout et la présente aux élèves de la classe. Le tract parti, Marie décline son nom en bégayant et le maître sort un manuel de créole de 1^{ière} année qu'elle lui remet. Marie se contente de regarder le livre dans un premier temps, puis le prend des mains de la maîtresse en disant « Mèsi ». Elle reprend sa place et pour le reste de la matinée, elle passe son temps à observer ses nouveaux camarades et le maître de la classe. Ravie d'exister ailleurs que chez elle... La récréation a été dense. Courses-poursuites, jeux à la corde, comptines, devinettes,... sont interrompus par le son de la cloche et les élèves regagnent à nouveau les classes.

A midi, c'est la course vers la cantine scolaire. Le comité des parents essaie de contenir les élèves et les met en rang et pas à pas, ceux-ci rejoignent les tables en bois du réfectoire. Sur fonds de bruits de marmites, de cuillères et de cris des élèves, le comité offre à chacun des enfants un repas chaud, fait de riz blanc avec sauce pois.

Il est 1h de l'après-midi lorsque la journée de la petite Marie se termine.

La troisième partie après l'écoute commence. Il consiste en l'identification par les élèves, avec l'appui du maître et de l'animatrice, des éléments (articles et exemples) portant sur les droits de l'enfant en référence à la convention relative aux droits de l'enfant.



"L'enfant a droit à une alimentation adéquate et à un logement sain". Exemple : la cantine scolaire. Article 27 de la Convention.



L'enfant a droit à l'éducation . Exemples : la formation des enseignants, la construction de six (6) nouvelles pour l'école et leurs équipements en tables bancs, la construction d'une salle de formation. Article 28 de la Convention.



L'enfant doit avoir toute les possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives . Exemples : les activités pendant la récréation, l'acquisition de matériels de jeux mentionnée dans le plan d'action du gouvernement scolaire,... Article 31 de la convention.



L'enfant physiquement mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir traitement, éducation et soins spéciaux . Exemple : l'attention portée à Marie par le maître. Article 23 de la convention.



L'enfant doit être protégé contre toute forme de violence, brutalité ou négligence . Exemple : l'accueil réservé à Marie par les élèves. Article 19 de la convention.



L'enfant a droit à la liberté d'expression qui comprend la liberté de rechercher, recevoir, produire l'information, à la liberté d'association et à la liberté de réunion . Exemples : La liberté donnée à Marie de dire son nom aux élèves, la création du gouvernement scolaire d'élèves, les émissions radiophoniques,...Articles 13 et 15 de la convention (esprit de tolérance et de protection contre toute discrimination).

"L'enfant doit être élevé dans un esprit de fraternité universelle et dans le sentiment qui lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables . Principe 10 de la déclaration des droits de l'enfant.



Après ces moments passés ensemble avec l'animatrice du projet, un autre rendez-vous est pris avec le gouvernement scolaire (*photo souvenir du groupe qui a assuré la préparation logistique de la séance d'écoute*). Dans deux semaines, les élèves de la 5^{ième} année écouteront et discuteront, avec l'aide du maître, la seconde partie de leur émission radiophonique portant sur « l'exercice de la citoyenneté responsable : la résolution de conflits ».

Pour vérifier le niveau de maîtrise de l'émission antérieure (Droits de l'Enfant), un devoir portant sur l'identification des autres droits de l'enfant non élucidés dans l'émission est demandé aux élèves.

